

Commune de SAINT AUPRE
Carte des Aléas -ERGH 2021 V4 (V5 non retenue à ce jour)
Traduction réglementaire réalisée le 14/10/2022 – règlement type PPRN – DDT- V2 – 2017

Aléas	Type Zone	Fiche	Surélévation	Cote d'accès aux sous-sol	RESI	Etudes obligatoires	Infiltration des eaux	
C1	Zone Urbanisées	Bc1	0,60 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	0,70 m	0,3 ou 0,5	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
	Zone Non Urbanisée	Rcn	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
C2	Zone Urbanisées	Bc2	1,20 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	1,40 m	0,3 ou 0,5	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
	Zone Non Urbanisée	Rcn	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
C4	Toutes zones	RC	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
I'1	Toutes zones	Bi'1	0,60 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	0,70 m	0,3 ou 0,5	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
I'2	Toutes zones	Bi'2	1,20 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	1,40 m	0,3 ou 0,5	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
I'3	Toutes zones	RI'	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
C2m	Zone Urbanisées	Bc2	1,20 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	1,40 m	0,3 ou 0,5	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
	Zone Non Urbanisée	Rcn	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
V2m	Zone Urbanisées	Bv3	1,20 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	1,40 m	0,8	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
	Zone Non Urbanisée	RV1	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
V1a	Toutes zones	Bv1	0,30 m pour les planchers habitables / 0,60 m pour les ouvertures ou 0,30 m complété par un muret déflecteur	0,70 m	0,8	Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
V1b	Toutes zones	Bv2	0,60 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	0,70 m	0,8	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
V2a	Zone Urbanisées	Bv2	0,60 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	0,70 m	0,8	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
	Zone Non Urbanisée	RV1	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
V2b	Zone Urbanisées	Bv3	1,20 m ou étude hydraulique spécifique définissant une cote de mise hors d'eau au droit du projet	1,40 m	0,8	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	
	Zone Non Urbanisée	RV1	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
V3	Toutes zones	RV2	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
V4	Toutes zones	RV2	Inconstructible hors exceptions					Autorisée
V*	Toutes zones	Bv*	0,30 m		0,8		Autorisée	
T1	Toutes zones	Bt1	0,60 m ou 0,30 m complété par un muret déflecteur de 0,60 m		0,3 ou 0,5	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée	

T2	Zone Urbanisées	Bt2	1,20 m ou 0,60 m complété par un muret déflecteur de 1,20 m		0,3 ou 0,5	Etude de danger de type : J O U R / Attestation non aggravation du risque et de la vulnérabilité	Autorisée
	Zone Non Urbanisée	RT1	Inconstructible hors exceptions				Autorisée
T3	Toutes zones	RT2	Inconstructible hors exceptions				Autorisée
T4	Toutes zones	RT2	Inconstructible hors exceptions				Autorisée
G1	Toutes zones	Bg				Etude de danger de type : J O U R / Etude Stabilité / Etude Infiltration si celle ci est envisagée	Possible si pas d'autres solutions – pas d'infiltration concentrée (puits perdu)
G2	Zone Urbanisées	Bg				Etude de danger de type : J O U R / Etude Stabilité	Interdite
G2	Zone Non Urbanisée	RG	Inconstructible hors exceptions				Interdite
G3	Toutes zones	RG	Inconstructible hors exceptions				Interdite
G4	Toutes zones	RG	Inconstructible hors exceptions				Interdite
P1	Toutes zones	Bp1				Etude Diagnostic de chutes de blocs	Autorisée
P2	Zone Urbanisées	Bp2				Etude Diagnostic de chutes de blocs	Autorisée
	Zone Non Urbanisée	RP1	Inconstructible hors exceptions				Autorisée
F1	Toutes zones	Bf1				Etude de stabilité	Interdite
F3	Toutes zones	RF	Inconstructible hors exceptions				Interdite